Le maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, messieurs les élus :

- ☐ Adjoints au maire ;
- ☐ Conseillers municipaux délégués ;
- ☐ Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat général
☐ sg@mairie-saintcyrenval.fr
Tél : 02 38 76 66 29

ORDRE DU JOUR – CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2026.
Affichée le : 3/11/2026.

Madame, monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra **à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, le lundi 9 novembre 2026 à 18h30.** En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

1. **Désignation du secrétaire de séance.**
2. **Approbation de la décision modificative**
3. **Approbation du protocole transactionnel sur la ZAC Croix des vallées.**
4. **Questions posées par les usagers et questions diverses**

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire,

MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL 45(Loiret)

Christophe DELAFOY